



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 1^{er} février 2022**

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 24 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT.

Membres présents (17) : en distanciel (9) : Carole VINCENT, Véronique VERGUET, Levent BAYAT, Eve ROUKINE, Sophie MULLER COWLEY, Lionel VESIN, Bernard CHAUTEMPS, Alan SORRENTI, Jérôme DEMIET.

En présentiel (8) : Jean-Charles LAVERRIERE, Jean AMELINE, André VALLI, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Jean-Pascal MEGEVAND, Catherine SILVESTRE, Christophe DESBIOLLES.

Absente excusée ayant donné procuration : Geneviève LAZZAROTTO à Sophie GIROD.

Présents : 17 Absent : 1 Pouvoir : 1 Votants : 18

Secrétaire de séance : Michèle DUVAL.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Michèle DUVAL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-01 : Classement de parcelles dans le domaine public de la voirie communale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a acquis plusieurs parcelles dans les hameaux de Moisin et de Verrières dans le cadre de l'aménagement et de l'élargissement des voies.

Ces parcelles étant situées aujourd'hui dans l'emprise de voies communales, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal le classement de ces parcelles dans le domaine public de la voirie communale.

Vu l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière qui permet que le classement et le déclassement de voie communale soient prononcés par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** le classement des parcelles, conformément aux plans et tableaux joints à la présente délibération, dans le domaine public de la voirie communale ;
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des voies communales ;

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Cette délibération sera transmise :

- au service du cadastre pour mise à jour du plan cadastral par la suppression de ces numéros de parcelle ;
- au service de la publicité foncière pour mise à jour du fichier immobilier.

Madame Le Maire ajoute que ce travail de régularisation foncière qui est réalisé pour les hameaux de Moisin et Verrières, sera fait à terme sur l'ensemble de Commune.

Délibération n° 2022-02 : Défense incendie – convention de mise à disposition de points d'eau incendie (PEI) privés -

Mme le Maire expose que la commune a pris un arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie en date du 21 septembre 2021. Cet arrêté a pour objet d'identifier les risques à prendre en compte à l'échelle du territoire et les besoins en eau pour y répondre. Il fixe notamment la liste des points d'eau incendie (PEI) qui concourt à la défense extérieure contre l'incendie.

Madame Le Maire précise qu'un contrôle des PEI est effectué une année par les pompiers et l'année suivante par un prestataire extérieur missionné par la Commune.

Lors de l'élaboration de la liste des PEI, avec l'assistance du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, il a été recensé 2 points d'eau privés sur la commune, au sein de la copropriété le Hameau des sources et du camping La Colombière.

Les points d'eau privés qui ont fait l'objet d'une convention pour leur utilisation publique avec la commune peuvent être intégrés à la liste des points d'eau incendie (PEI) qui concourt à la défense extérieure contre l'incendie.

La commune a donc proposé une convention aux propriétaires privés concernés pour une mise à disposition de leur PEI, conformément à la convention jointe à la délibération.

La copropriété du hameau des sources a validé en assemblée générale du 15 décembre 2021 (question n°99) la décision de céder l'entretien et de mettre à disposition de la commune la borne incendie située sur la copropriété.

Il convient à présent pour la commune d'approuver la convention et de donner pouvoir au Maire pour la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition annexée à la délibération ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tous documents liés à celle-ci ;

Cette délibération sera transmise :

- au service départemental d'incendie et de secours 74, pour la mise à jour de la base des données départementales des points d'eau.

Délibération n° 2022-03 : Echange foncier sans soulte entre le GFA d'Enex et la Commune de Neydens

M. Christophe DESBIOLLES sort de la salle.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a délibéré en 2017 pour un échange foncier sans soulte entre le GFA d'Enex et la commune afin qu'elle devienne propriétaire du Chemin du Pré d'Athenay sur toute sa longueur.

La délibération mentionnait que les deux parties s'étaient mises d'accord pour l'échange suivant, conformément au plan joint :

Cession Commune de Neydens au GFA d'Enex			Cession GFA d'Enex à la Commune de Neydens		
Parcelle	Contenance	Zonage PLU	Parcelle	Contenance	Zonage PLU
CR d'Enex désaffecté	1692 m²	Agricole	B 1172	1630 m ²	Agricole
B 1688	572 m ²	Agricole			

Après réception du document de modification du parcellaire cadastral et du plan de déclassement par le géomètre, il s'avère que la superficie du chemin rural d'Enex désaffecté a une contenance cadastrale de 1892 m² et non de 1692 m² ; ainsi les termes de l'échange sont modifiés, comme suit, conformément au nouveau plan joint :

Cession Commune de Neydens au GFA d'Enex			Cession GFA d'Enex à la Commune de Neydens		
Parcelle	Contenance	Zonage PLU	Parcelle	Contenance	Zonage PLU
CR d'Enex désaffecté	1892 m²	Agricole	B 1172	1630 m ²	Agricole
B 1688	572 m ²	Agricole			

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **ACCEPTÉ** les modifications des termes de l'échange sans soulte décrit ci-dessus, conformément au plan joint ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais liés à l'opération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Délibération n° 2022-04 : Echange sans soulte Consorts Philippe / Commune de Neydens

M. Christophe DESBIOLLES sort de la salle.

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise en 2014 afin de réaliser un échange sans soulte avec les consorts Philippe conformément au plan joint, concernant la parcelle A 448 située à l'intersection de la route des Fontaines et du chemin de Cire, à Moisin, conformément au plan joint.

En 2021, il a été constaté que l'acte correspondant à cet échange n'a pas été signé devant notaire alors même que les formalités auprès du cadastre ont été réalisées. Il est nécessaire aujourd'hui de régulariser la situation.

L'ensemble des immeubles échangés ont été évalués à la même somme de SEPT CENTS EUROS (700,00 €) ; ainsi, conformément à la délibération de 2014, l'échange sera réalisé sans soulte et les frais liés au dossier seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **DECIDE** de finaliser l'échange sans soulte prévu en 2014 entre les consorts PHILIPPE et la Commune ;
- **CONFIRME** prendre en charge les frais liés au dossier ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Délibération n° 2022-05 : Convention ENEDIS

Madame Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal une convention signée entre la société ENEDIS et le Commune pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines, ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passages des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS.

Il est prévu de constituer tout droit réel de jouissance spéciale pour la pose d'un ou de plusieurs coffrets.

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur la parcelle communale cadastrée section B n°1892 située chemin du Stade sur la Commune, moyennant une indemnité de 15 euros.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à Annecy 74000, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- Procéder à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, condition, indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;
- Requérir la publicité foncière ;
- Faire toutes déclarations :

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts. Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodités, par procuration, au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 Annecy, 4 route de Vignières.

AVIS concernant l'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche en 2022

Madame Le Maire expose que la Commune a été saisie d'une demande d'ouverture exceptionnelle des commerces les jours suivants :

- les dimanches 20 et 27 novembre 2022, ainsi que les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022.

Madame Le Maire rappelle que l'autorisation d'ouverture est délivrée par le Maire après avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de la Commune les dimanches suscités.

Divers :**Projet de création d'une maison de santé intercommunale :**

Madame Le Maire rappelle le projet de création d'une maison de santé porté par les communes de Neydens, Présilly, Feigères et Archamps. Les Communes de Bossey, Collonges-sous-Salève et Beaumont ont été sollicitées mais n'ont pas souhaité s'associer à ce projet pour des raisons qui leur sont propres.

Un terrain serait susceptible d'accueillir cette construction, il s'agit d'un terrain situé sur Archamps, à proximité de la technopole.

Un second terrain possible a été identifié sur Neydens, il s'agit du tènement communal situé derrière le centre Vitam.

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur la mise à disposition de ce terrain communal.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement en faveur de la mise à disposition de ce terrain sous réserve toutefois de réfléchir au devenir de l'intégralité du terrain.

Madame Le Maire propose un tour de table :

A l'école :

Mme Véronique VERGUET remercie les élus pour leur mobilisation et de l'aide apportée à la cantine et à la garderie pour pallier les absences du personnel liées à la situation sanitaire. Un appel avait été lancé aux parents qui se sont également mobilisés.

A ce jour, les effectifs sont de nouveau au complet et la situation est redevenue normale.

Urbanisme :

M. Jean-Charles LAVERRIERE présente le tableau des autorisations d'urbanisme instruites durant les mois de décembre 2021 et janvier 2022 :

Permis de Construire

N° enregistrement	Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Décision
07420121A0012	M YERLY et Mme ROSSEEL	CHEMIN DE CHEZ LECLERC 74160 NEYDENS	02/11/2021	Maison individuelle avec garage accolé	03/01/2022	Accord
07420121A0016	M et Mme HOUEMER Gilles	ROUTE DES FONTAINES 74160 NEYDENS	30/12/2021	Maison individuelle	20/01/2022	Refus
07420121A0015	Mme DURAND Valérie	12 CLOS LES ENVIGNES 74160 NEYDENS	23/12/2021	Surélévation maison existante	31/01/2022	Accord
07420118A0012 M01	SCCV LES VILLAS DE NEYDENS	112 IMPASSE DU CHAMP DE DEVANT 74160 NEYDENS	26/10/2021	Diverses modifications	10/01/2022	Accord

Déclarations préalables

N° enregistrement	Demandeur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Nature des travaux	Date de délivrance	Nature de la décision
07420121A0084	M BIANCHI Dimitri	321 Chemin de Verrières 74160 Neydens	29/11/2021	Installation d'un portail	13/12/2021	Refus
07420121A0086	M BIANCHI Dimitri	321 Chemin de Verrières 74160 Neydens	07/12/2021	Pose de nidagravel sur chemin d'accès	13/12/2021	Refus

07420121A0088	M BONNAUD Grégory	269 Chemin de Verrières 74160 Neydens	09/12/2021	Installation d'une pergola bioclimatique	04/01/2022	Accord
07420121A0076	Mme LAFOND PUYET Odile	56 Chemin des Sources 74160 Neydens	06/10/2021	Création d'ouvertures + porte d'entrée +rénovation des façades +création d'une dalle béton	10/01/2022	Accord
07420121A0083	Mme IAFAEVA- ILIINSKAIA Tatiana	53 Route du Nant des Vignes 74160 Neydens	29/11/2021	Division en vue de construire	10/01/2022	Accord
07420121A0077	Mme BADIE LEDEE Sophie	687 Route de la Salette 74160 NEYDENS	26/10/2021	Création d'un abri de jardin	20/01/2022	Refus
07420121A0087	M CURT Joel	227 Route des Fontaines 74160 Neydens	07/12/2021	Fermeture d'un bucher avec des baies vitrées	20/01/2022	Accord
07420122A0002	LARA ALVAREZ VICTOR HUGO	38 Route des Mouilles 74160 Neydens	04/01/2022	Installation d'une clôture	20/01/2022	Refus



Fait à NEYDENS, le 7 février 2022.

La secrétaire de séance
Michèle DUVAL



Le Maire
Carole VINCENT

